



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/09

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 50'200.00 POUR LA CRÉATION D'UN
POSTE DE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL AU PROFIT DU DICASTÈRE
« INSTRUCTION PUBLIQUE – CULTES – SOCIAL – JEUNESSE ET
CULTURE »**

Demande d'un crédit de Fr. 50'200.00 pour la création d'un poste de travail à temps partiel au profit du dicastère « Instruction publique – cultes – social – jeunesse et cultures »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Dès le début de la législature actuellement en cours, la Municipalité a identifié une accentuation des activités, des projets et donc un accroissement du nombre des dossiers du dicastère en question. A cette tendance s'ajoute un découpage de plus en plus pointu des problématiques qui élèvent les exigences en termes de spécialisation et d'étude. La Municipalité estime, dès lors que la création d'un poste (à temps partiel) voué exclusivement à ce dicastère trouve sa pleine justification.

II. Développement

Le domaine d'activités et d'interventions du dicastère actuellement confié à Mme Marie Cottier connaît un essor allant en augmentant. L'instruction publique, les questions liées au domaine social et à la jeunesse, nourrissent un nombre croissant de dossiers. C'est une tendance que l'on observe à l'échelon de l'État, du canton, comme des collectivités régionales et communales. Elle découle de besoins avérés d'une société qui est marquée par l'augmentation de la population, par la concentration et osons le dire, par des mesures de normalisation contraignantes pour les individus.

Les dossiers gagnent en complexité, moins de par la complexité des domaines concernés que de par la dimension des projets et de leurs structures afférentes qui doivent être adaptées à la diversité que l'individu opposera toujours aux tendances à la normalisation.

Le nombre et la spécificité des dossiers requièrent pour un traitement efficace une disponibilité et, dans certains cas, des profils professionnels qui diffèrent de ceux des généralistes.

Il y a quelques temps encore, le greffe municipal pouvait, avec ses généralistes maîtriser aussi bien – à l'échelon communal – des questions liées à la police des constructions (aujourd'hui confiées à un technicien spécialisé) qu'à celle du contrôle des habitants (appelé actuellement à maîtriser l'évolution d'un domaine très spécifique) par exemple. Le nombre des domaines se multiplie – à l'instar du secteur privé – où un (ou une) collaborateur(-trice) spécialisé(e) doit être engagé(e) pour une tâche bien spécifique.

Le dicastère dont il est ici question n'échappe plus à cette règle. Le secrétariat « général » d'une commune de bientôt 5'000 habitants ne dispose tout simplement plus des disponibilités et des capacités pour répondre aux besoins de la Municipalité,

en termes de collecte de données, d'établissement d'analyses, de synthèses, voire tout simplement pour la préparation des dossiers.

Dès lors, se trouve compromise, la capacité, pour l'autorité communale, de faire valoir et de défendre avec efficacité les intérêts des habitants, notamment au sein des structures existantes ou en voie de constitution à l'échelon régional.

À ces éléments s'ajoutent un état de fait qui mérite une attention particulière : celui de la tendance, marquée, à l'amenuisement de l'esprit bénévole. La « professionnalisation » est aujourd'hui appliquée aux domaines les plus divers, qui étaient dévolus jusqu'ici à des volontaires. Le passeport-vacances même, symbole de ce bénévolat magnifique ne devrait trouver son salut qu'avec l'engagement d'un(e) collaborateur(-trice) permanent(e).

Les domaines d'action répertoriés ci-après illustrent concrètement le problème auquel la Municipalité entend apporter une solution avec la création de ce poste.

III. Domaines d'intervention

Succinctement développés, les domaines d'intervention du poste prévu sont les suivants :

Instruction publique

- Convention entre le canton et la commune répondante (Préverenges) de l'Établissement scolaire de Préverenges et environs (EPSP) relative à la délégation des tâches communales au personnel de l'État - missions de suivi,
- Association scolaire intercommunale (ASIME), Service scolaire, Voie secondaire baccalauréat (enclassement à Morges), transferts d'élèves selon art. 71 du Règlement d'application de la loi scolaire, dérogations d'enclassement (selon l'art. 14 de la loi scolaire) – nouvelle convention - préparation de dossiers,
- EPSP, tâches incombant à la Commune de Préverenges, à savoir
 - les transports scolaires (coordination, administration),
 - les tâches déléguées au personnel de l'État (médecin et dentiste scolaires, camps et devoirs surveillés) (coordination),
- Association scolaire intercommunale de Préverenges et environs (ASIPRE), collaboration à la détermination et à l'élaboration des statuts,
- Tâches spécifiques à la Commune de Préverenges, telles que dérogations scolaires, coordination de la mise sur pied de la patrouille scolaire et du Pédibus, entre autres.

Jeunesse

- Coordination entre les responsables du centre de rencontres « Univers 1028 » et la Conseillère municipale,
- Centre de jeunes « Couvaloup12 », suivi.

Social

Accueil de jour des enfants

- Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA), suivi,
- Crèche-garderie « Les Moussaillons », suivi, en particulier du projet d'agrandissement,

- Unité d'accueil pour enfants (UAPE) « Les Guifettes », suivi, en particulier du projet d'ouverture élargie et de l'organisation,
- Autres structures telles que le jardin d'enfants « Tom-Pouce », la halte-jeux « Pirouette », accueil de midi « Cacahuète », suivi des dossiers et coordination.

Aînés

- Projet de création d'appartements protégés pour personnes âgées,
- Association « Soleil d'automne », préparation des dossiers en rapport avec la Municipalité.

Autres dossiers spécifiques à suivre et à préparer administrativement

- Dons de Noël,
- Associations régionales, notamment l'Association régionale d'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA),
- Organisme médico-social Vaudois, Fondation La Côte / Espace prévention,
- Service d'aide familiale (aide à domicile).

Culture/Social

- Projet de création d'un centre culturel, culturel et de rencontres, avec intégration d'une crèche-garderie élargie.

Culture

- Fonds culturel.

IV. Position de ce poste

L'intention de la Municipalité est de positionner ce poste comme « Service », au même titre que les services technique ou financier (bourse) de la commune.

Le (la) titulaire sera subordonné(e) à la Municipalité, par le truchement de la Conseillère ou du Conseiller municipal en charge du dicastère et, pour les questions administratives, au chef du personnel communal.

Cette structure, inspirée des communes de la taille de Préverenges permet un désenchevêtrement des tâches qui, pour des entités de plus petites dimensions sont assumées soit à l'échelon du greffe municipal, soit par le Municipal responsable du dicastère.

V. Profil du (de la) titulaire du poste

La Municipalité entend confier ce poste à une personne apte à traiter des dossiers dans le détail, d'en dresser des synthèses et d'être capable de les suivre de manière pragmatique.

Elle sera également engagée par la coordination administrative de projets et avec d'autres services communaux (centre de jeunes, service technique, bourse communale) et avec le greffe municipal.

VI. Aspects financiers

Charge salariale annuelle incluant la part patronale aux charges sociales (40% d'un poste à 100%)	Fr. 45'200.00
Installation du poste de travail	Fr. 2'500.00
Frais de recrutement	<u>Fr. 2'500.00</u>
Total	<u><u>Fr. 50'200.00</u></u>

Toutefois, ce montant, calculé pour l'année 2009 devrait être inférieur, en fonction, d'une part de la date d'engagement (1.4.2009), et cas échéant, si les frais de recrutement (frais d'annonce) peuvent être réduits.

Les coûts de cet engagement peuvent être couverts par les avoirs en compte de la commune.

Pour 2010, le traitement sera inclus dans le budget communal.

VII. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

1. D'accorder un crédit de Fr. 50'200.00 pour l'engagement, au 1.4.2009 d'une collaboratrice ou d'un collaborateur pour le service jeunesse, social et culture de la commune,
2. D'approuver le financement de la dépense par les avoirs en compte de la commune.

Elle vous prie donc de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis de la Municipalité n°02/09 du 7 novembre 2008,
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Ouï le rapport de la commission des finances,
- Considérant que ce point a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

D'accorder un crédit de Fr. 50'200.00 pour l'engagement, au 1.4.2009 d'une collaboratrice ou d'un collaborateur au service jeunesse, social et culture de la commune.

